

Sommaire de la mise en œuvre recommandée du mouvement Entraînement responsable – Étape 1

En vue d'assurer le succès à long terme, les organisations sont encouragées à mettre en œuvre des changements réalistes en fonction de leur état de préparation individuel. Ces changements peuvent ne pas forcément inclure les mesures énoncées dans le tableau ci-dessous.

Clubs/organismes de sport communautaires	Mouvement « Entraînement responsable »	Règle de deux	Vérification des antécédents	Comportement éthique
2016-2017	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire signe la déclaration d'engagement envers le MER.</p> <p>Le club ou l'organisme de sport communautaire mène un audit de ses pratiques internes en vue de l'AGA de 2017 (ou de tout autre événement annuel). Le rapport pourrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de conduite ▪ Ententes des entraîneurs ▪ Politiques et procédures 	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire instaure une politique selon laquelle tous les camps d'entraînement et toutes les compétitions sanctionnées d'une équipe nationale comptant des athlètes mineurs requièrent la présence de deux adultes dont le rôle sera d'entraîner ou de superviser les athlètes. Un entraîneur ou un bénévole devra être du même sexe que l'athlète participant ou appartenir à un genre auquel l'athlète s'identifie.*</p>		<p>Tous les entraîneurs des clubs ou des organismes de sport communautaires doivent terminer la formation de groupe <i>Respect et sport</i> ou une autre formation comparable dans l'année qui suit.</p>
2017-2018	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire présente son audit des pratiques internes lors de l'AGA de 2017 ou de 2018 (ou de tout autre événement annuel).</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire participe activement aux discussions lancées par l'OPTS concernant la mise en œuvre de la Règle de deux.</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire collabore avec l'OPTS pour créer un plan d'action relatif au processus de vérification des antécédents à l'échelle du club ou de l'organisme de sport communautaire.</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire fait la promotion de la participation à la formation <i>Respect et sport</i> pour les entraîneurs et les bénévoles.</p> <p>Tous les entraîneurs d'un club ou d'un organisme de sport communautaire ont terminé avec succès l'évaluation en ligne <i>Prise de décisions éthiques</i> de l'ACE.</p>
2018-2020	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire produit un rapport de conformité sur les actions relatives au MER.</p> <p>Le club ou l'organisme de sport communautaire produit un rapport annuel sur la conformité au MER.</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire produit un rapport de conformité sur les pratiques relatives à la Règle de deux.</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire produit un rapport de conformité sur le processus de vérification des antécédents.</p>	<p>Le club ou l'organisme de sport communautaire revoit les exigences relatives à l'entraînement éthique.</p>

* Il est conseillé aux organisations de veiller à ce que les personnes qui assument un rôle de supervision soient appropriées et acceptables de l'athlète. Vous trouverez un complément d'information sur la façon de créer un environnement sécuritaire et inclusif à l'adresse <http://cces.ca/fr/inclusivite-de-genres>.